



## AVIS D'ANNULATION D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

**PRENEZ AVIS** que suite au jugement de la Cour d'appel du 11 septembre 2018 (500-09-026594-176) qui casse et annule le règlement de zonage numéro 254, le Conseil municipal de Ville de Sutton ne statuera pas sur la demande de dérogation mineure suivante :

59, rue des Cantons, lot 5 345 264 du cadastre du Québec (dossier numéro 2018-90088)

et ce, malgré l'avis public publié lors de l'édition du 12 septembre du présent journal.

Prenez note que la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Sutton aura tout de même lieu dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 11, rue Principale Sud, à Sutton, le **2 octobre 2018**, à 19h30.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **19<sup>ième</sup>** jour du mois de **septembre** de l'an 2018.

*Julie Lamarche, OMA*  
*Greffière*